

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 585

Artikel: Programmes nationaux : recherche : les politiques face aux scientifiques [à suivre]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

La grande solitude du chercheur de fond

Le Conseil fédéral est en train d'élaborer une nouvelle loi sur la recherche scientifique, le peuple ayant refusé la précédente. Un texte a été soumis à consultation et l'avis des Universités est requis. C'est peut-être le moment de se demander quel est le rôle des chercheurs au sein de cette institution. Les organes universitaires consultés sont une émanation du corps professoral. Or l'aptitude à la recherche est une des qualités fondamentales d'un professeur d'Université. Donc la recherche est représentée par les prof. CQFD.

Les choses ne sont pas si simples. On essaie d'entretenir le mythe de la carrière universitaire: elle débute par quelque découverte fracassante, ce qui vaut à son auteur une nomination débouchant sur un enseignement brillant et la direction d'une équipe efficace de chercheurs, impliquant toujours plus d'administration; le vieux prof termine glorieusement sa vie dans les congrès et, couvert de doctorats honoris causa, il conseille sagement le gouvernement. Des hommes capables de conduire une telle carrière sont rares; s'ils existent, leurs

chances d'arriver sont nulles: il ne faut pas oublier qu'un prof est désigné par ses futurs collègues qui n'ont pas la moindre envie de voir arriver parmi eux un personnage dont la renommée leur portera ombrage.

En fait, ces quatre activités: la recherche, l'enseignement, l'administration et la représentation sont quatre voies offertes à un prof pour assurer son prestige. Ce sont quatre armes offertes à ce chasseur avide de briller: il saura rarement toutes les manipuler, mais sont tempérament et ses aptitudes vont le pousser à utiliser préférentiellement l'une au détriment des autres.

La recherche demande une grande modestie. Parce que c'est un travail sans gloire, systématique et minutieux, rarement couronné de découvertes à sensation. Le chercheur, pour se gratifier, doit se contenter de l'admiration (ou de la jalousie) des rares personnes capables de le juger. Les femmes, par nature moins jobardes que les hommes, font merveille dans cette activité.

L'enseignement est déjà plus gratifiant, le bon prof jouissant du respect et de l'admiration de ses étudiants. Les qualités requises sont celles du show, puisque le prof est avant tout un camelot chargé de refiler une marchandise à quelqu'un qui, le plus souvent, n'en a ni envie, ni besoin.

L'administrateur satisfait son besoin de domination dans le cadre de la hiérarchie admise. Le bon administrateur est quelqu'un de dévoué qui renonce à toute autre ambition personnelle et passe son temps à arranger les bidons des autres. Evidemment, il existe de mauvais administrateurs...

La représentation attire ceux qui aiment à paraître: séminaires, meeting et congrès ont été inventés par et pour eux. Le représentant doit arriver à faire croire qu'il est un savant, ce qui nécessite un bel esprit de synthèse, une utilisation rapide des découvertes des autres, accompagnés d'un sens aigu des relations humaines. N'allez pas croire que le représentant est un parasite: c'est grâce à lui qu'une université est connue.

Un prof n'est que rarement «fort» dans un seul de ces domaines, mais on observe qu'il y en a généralement un où il est particulièrement faible. Il paraît qu'il existe quelques spécimens parfaitement équilibrés et brillants partout. Il est plus facile de rencontrer des spécimens équilibrés dans la médiocrité, voire dans la nullité. Ajoutons que certaines disciplines permettent d'autres valorisations, mais qui sont alors extra-universitaires: un brillant avocat, un économiste infaillible dans ses prévisions, un ingénieur audacieux ou un chirurgien très habile sont des gens appréciés.

développe. Et principalement là où la collectivité a encore prise sur elle, c'est-à-dire là où elle est financée à travers les fonds publics.

C'est dire qu'on n'y coupe pas d'entrer dans les détails, de tenter de percer à jour le secret des organigrammes. Objet de notre attention, en un premier temps, les «programmes nationaux», derniers fleurons (en date) de la recherche scientifique helvétique (voir plus loin, encadré).

Fixons tout d'abord les enjeux! A l'époque, nous sommes au début des années septante, on cherche

les moyens de répondre plus efficacement au besoin que ressent l'Etat de faire appel à la science dans l'accomplissement de ses tâches. Certes, cette démarche n'est pas nouvelle; mais là, elle commence vraiment à s'imposer. Pour de nombreuses raisons qui vont de la complexité grandissante de la gestion sociale au souci de légitimation de la décision politique, au besoin par la référence à la fameuse objectivité scientifique.

Il s'agit aussi de mettre sur pied une politique de la recherche digne de ce nom, c'est-à-dire d'opérer des choix, en raison des coûts de plus en plus

PROGRAMMES NATIONAUX

Recherche: les politiques face aux scientifiques

Quel homme politique suisse n'a pas chanté, une fois ou l'autre, les mérites de la recherche scientifique, richesse et nécessité? Et particulièrement dans notre petit pays où la matière grise..., etc., etc. Indispensable recherche scientifique: nous ne dirons bien sûr pas le contraire! Mais il faut bien aller plus loin, voir comment elle s'organise, se

Et le chercheur, et la recherche dans tout cela? Le vrai chercheur restant modestement à ses recherches, au mieux un représentant consulté aura-t-il comme branche secondaire, la recherche. Cette structure fait un peu râler les chercheurs, mais ça n'est pas grave si l'on admet que la recherche est un secteur de l'activité qui fait vivre un tas de gens: mécaniciens, programmeurs, électroniciens, laborantines, nettoyeurs.

La recherche est à la découverte ce que l'armée d'un pays est à sa défense: une organisation coûteuse, pas tellement efficace, dans laquelle il y a des gens tout à fait honorables (surtout en bas de l'échelle!) et qui justifie un grand nombre de postes de travail. Les états-majors établissent les stratégies, les batailles se gagnent ou se perdent, les pays sont occupés. Viennent alors ceux qui se battent et ceux là sont inorganisables. Voyez l'Afghanistan. Ils sont inorganisables, parce qu'ils aiment, d'abord, la liberté.

Un physicien qui avait passé la cinquantaine me disait un jour, considérant le développement des instituts de physique qu'il avait connus très modestes: «Ils ont grossi, grossi; ne croyez-vous pas qu'il s'agit d'une grossesse nerveuse?!

M. B.

importants de la découverte scientifique, notamment dans les domaines de la physique, de la chimie ou de la médecine, pour ne prendre que ces exemples flagrants. Et ce, alors que la compétition dans ces matières est devenue un des points sensibles de la concurrence entre les Etats.

Toutes perspectives infiniment honorables, mais jusque-là diluées dans une réalité paralysante: le fédéralisme universitaire rend difficile toute élaboration d'une politique de la science, malgré l'existence du Fonds national, du Conseil suisse de la science, de l'Office de la science et de la recherche,

de la Commission interdépartementale pour la science et la recherche, etc...; en réalité, la multiplication des offices — ils n'ont pas tous le même poids — l'enchevêtrement des compétences, aboutit à une déperdition de l'information, une dilution des procédures de décision, partant une absence de transparence, rendant pour le moins difficile toute définition claire des objectifs et augmentant les risques de gaspillage. Constat décevant, comme on le voit. Et il faut le dire, connu de longue date!

LE DÉCLIC

Finalement, le déclic qui précipitera, en 1973-1975, la création des «programmes nationaux», à l'occasion de l'adoption du nouveau (1975-1979) plan de subventionnement du Fonds national, sera plus simple: refrain connu, le Parlement s'inquiète pour l'avenir des finances fédérales. Et bien sûr,

les «économies» sont à l'ordre du jour, en particulier là où elles risquent, en un premier temps, de faire le moins de vagues. La petite communauté des universitaires et de la recherche fondamentale, vouée à des travaux obscurs et sans retombées immédiates le plus souvent, est une cible facile, surtout dans les sciences sociales. La décision se nourrira aussi, comme de juste, des critiques adressées de longue date au Fonds national, accusé d'«arroser» un peu partout, mais trop peu partout, des rivalités entre le Fonds national et le Conseil suisse de la science, que consulte le gouvernement et qui depuis sa création en 1965 a l'ambition de devenir le lieu d'élaboration d'une politique scientifique nationale.

Mis au pied du mur, le Fonds national doit répondre à ces assauts... et il propose, en réalité contre

SUITE AU VERSO

DE L'ARRÊTÉ À L'ORDONNANCE

Les règles du jeu de mars 1976

Selon l'arrêté fédéral du 1^{er} octobre 1974 et l'ordonnance d'application du 31 mars 1976, les «programmes nationaux» ont pour but de faire appel à la recherche, notamment universitaire, pour trouver des solutions à certains problèmes qui se posent aujourd'hui à notre pays ou à notre société.

En approuvant la mise sur pied de ces programmes, les Chambres fédérales ont à l'époque suivi la proposition socialiste qui fixait à 12% de la subvention totale du Fonds national de la recherche scientifique, au lieu des 10% envisagés par les autorités, le plafond du crédit à consacrer aux programmes nationaux.

Par rapport au financement et à l'encourage-

ment à la recherche pratiqués jusque-là par le Fonds national, les programmes nationaux ne se distinguent pas seulement par les tâches à accomplir et l'échelle nationale qui leur sert d'étalon. Les conditions dans lesquelles la recherche est décidée, se développe et aboutit sont fondamentalement différentes.

En effet, le chercheur doit situer son projet dans le cadre d'un programme pluridisciplinaire élaboré par d'autres personnes que lui-même, dont les préoccupations ne sont pas toutes de pure curiosité scientifique.

Le projet est évalué à son tour par des experts qui ne sont pas obligatoirement des pairs ou des membres de la communauté scientifique, qui en Suisse recoupe largement l'Université et les Ecoles polytechniques.

Et parmi les critères d'évaluation figure la probabilité d'un résultat correspondant aux objectifs du programme-cadre.

PROGRAMMES NATIONAUX (suite)

Recherche: les politiques face aux scientifiques

l'idéologie dominante de l'institution, la création des «programmes nationaux».

Cette initiative est donc en bref la résultante de deux conflits au moins.

Le conflit fondamental qui tourne autour de la notion d'utilité sociale de la science et qui oppose, «grosso modo», les chercheurs aux représentants de la société — hommes politiques, administrations, économie privée, et derrière eux, finalement, l'opinion publique.

Le conflit apparent, et dont les retombées sont manifestes également: face à face, là, un certain nombre d'institutions politiques de recherche comme le Conseil suisse de la science, le Fonds national, l'administration fédérale concernée par la recherche et qui effectivement commandite elle-même un certain nombre de recherches «appliquées».

AVANTAGE AU FONDS NATIONAL

Aujourd'hui, ces conflits ne sont pas liquidés. Loin de là. A en croire Günter Latzel¹, auteur du seul ouvrage scientifique sur la recherche en Suisse, le Fonds national, pour l'instant, a trouvé la parade adéquate et il a surmonté les difficultés que lui ont causé les programmes nationaux. Mais dans le fonctionnement même de ces derniers, le pouvoir glisse du côté de l'administration, «sans que soit résolu pour autant, bien au contraire, le problème de la coordination de la recherche et encore moins celui de l'élaboration d'une politique de la science».

Voyons cela de plus près! Des départements fédéraux, c'est peu dire qu'ils collaborent mal entre eux. Faute de moyens, le Conseil suisse de la

science se cantonne désormais dans des interventions ponctuelles. La coopération universitaire est toujours dans l'impasse après l'échec constitutionnel, sauf, en partie, et sur un plan pratique, en Suisse romande. La commission de la science et de la recherche du Conseil national a présenté, à la fin de l'année dernière, un bilan critique dans ce sens et déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral de tenir compte de ses remarques dans l'élaboration de la nouvelle loi sur la recherche (le

Le «message» concernant l'encouragement à la recherche scientifique pendant la période de 1980 à 1983 annonçait en date du 5 mars 1979, trois nouveaux programmes nationaux. C'est le 12 novembre 1980 que le Conseil fédéral confiait au Fonds national l'exécution des nouveaux programmes, dont le nombre entre temps passait à cinq. Les plans d'exécution de deux premiers doivent être prêts à la fin 1981. Les trois derniers dans la mesure du possible à la fin du mois de mai 1982. Ce n'est qu'après l'adoption de ces plans que les appels d'offre pourront être lancés. Les experts se réuniront alors pour examiner les esquisses de projet. S'ils entrent en matière, ils demanderont ensuite des requêtes en forme aux chercheurs, dont l'évaluation voire la «reformulation», dans un souci par exemple de coordination, peut demander des mois. L'ensemble de ces procédures sur les projets concrets peut ainsi prendre plus d'un an.

Conseil national a suivi très largement cette position).

Si la procédure d'élaboration des programmes nationaux semble faire l'unanimité des spécialistes, au moins dans ses principes, il faut avouer qu'elle est surtout très compliquée.

Pour les amateurs, les principaux rouages! Le Département fédéral de l'intérieur — c'est-à-dire l'Office pour l'enseignement et la recherche qui devrait piloter la commission interdépartementale

ad hoc — élabore, en accord avec les autres départements, le Conseil suisse de la science et le Fonds national, le cadre des programmes. L'exercice couvre une période de cinq ans, mais la planification peut être retouchée en cours de route. Le plan est soumis au Conseil fédéral. Pour chaque programme un plan d'exécution, qui définit les objectifs et les moyens, est mis sur pied par le Fonds national et soumis au Département de l'Intérieur, le Conseil fédéral pouvant demander à ratifier ce plan, après avoir pris l'avis du Conseil suisse de la science.

Dans la réalité, trois organes jouent, dans l'élaboration et l'exécution de chaque programme et de chaque plan d'exécution, un rôle essentiel. Il s'agit de la division dite des programmes nationaux (division IV) du Fonds national. En second lieu intervient le groupe d'experts, spécialistes choisis parmi les chercheurs et enseignants universitaires de l'administration et l'économie privée, qui élabore le plan d'exécution, apprécie les requêtes, établit les programmes de travail, surveille le déroulement des recherches, contrôle les rapports scientifiques finals. Enfin le directeur du programme, engagé à temps plein ou à mi-temps, aidé ou non de directeurs de projet, qui assure la coordination, élabore les rapports scientifiques, gère pratiquement le programme.

A UNE EXCEPTION PRÈS...

L'ensemble est donc lourd, c'est le moins qu'on puisse dire. Dans certains cas, notamment en sciences humaines, la quête des experts est difficile, vu le petit nombre de spécialistes de la discipline et le souhait des chercheurs de présenter des requêtes, bien qu'il n'y ait pas d'interdiction de cumul et que les directeurs de programme, parfois les experts, puissent participer directement à une recherche. La procédure est longue, pour des matières qui souvent nécessitent des diagnostics rapides.

Selon Günther Latzel, qui a examiné en détail la

procédure d'élaboration des douze programmes nationaux actuellement en cours de réalisation, et analysé finement les étapes franchies, les propositions de départ, les choix opérés, un programme pourtant n'a pas suivi la marche réglementaire. Il s'agit du petit dernier, doté d'un capital de 2 millions, et consacré à la politique de sécurité. Le Conseil fédéral en a décidé le thème et la dotation financière dans la deuxième moitié de 1978, pratiquement sans consulter le Conseil suisse de la Science, ni le Fonds national. Ce qui revient à dire que seule l'administration, si ce n'est des hommes politiques ou des initiatives personnelles ont joué ici le rôle incitateur, décisionnel. Symptomatique? Le «ménage» des programmes nationaux de plus près? Le «message» du Conseil fédéral (5 mars 1979) annonçait déjà que les premiers programmes lancés ne seraient pas achevés avant 1981-1984, mais que le Fonds national avait préparé le terrain pour les études suivantes. A l'époque, les thèmes retenus étaient la prévention des infirmités congénitales, le pluralisme culturel, les problèmes de communication en Suisse et la conservation des biens culturels.

L'ARCHÉOLOGIE ET O. REVERDIN

Ces pressions ont leur importance, on le verra tout de suite. En novembre 1980, le Conseil fédéral arrête en effet la troisième série des programmes, comme on l'appelle désormais. Des trois sujets présentés par le Fonds national ne subsiste plus que la conservation des biens culturels (six millions), un programme fortement axé, si l'on en croit la requête du Fonds annexée au «message» de 1979, sur l'archéologie, domaine cher au professeur Olivier Reverdin, qui quittait à fin 1980, la présidence du Fonds national. La prévention des infirmités congénitales et le pluralisme culturel ont fait place aux thèmes:

— bois, source d'énergie et de matière renouvelable (huit millions),

- contribution de la recherche fondamentale au développement de nouvelles technologies (quinze millions, un record en tant que crédit initial),
- cycle et pollution de l'air en Suisse (six millions),
- vie au travail — humanisation et développement technologique (cinq millions). Si les raisons des changements survenus ne sont pas expliquées, on constate immédiatement le balancement nouveau de cette troisième série entre les intérêts de l'économie privée et ceux du monde du travail, le programme «archéologique» faisant à lui seul l'appoint dans le domaine culturel, si ce n'est dans celui des sciences humaines.

A SUIVRE

¹ «Prioritäten der schweizerischen Forschungspolitik im internationalen Vergleich. Die nationalen Forschungsprogramme». Bern, Haupt, 1979.

VAUD

Hubert Reymond, libéral conservateur

Mis à part la solution fédéraliste en matière d'avortement, la prorogation du régime financier de la Confédération et, pour les députés que cela intéressait, le rapport sur l'affaire Bachmann, le Conseil national n'avait pas d'immenses objets à l'ordre du jour de sa session de printemps. Le Conseil des Etats en revanche avait à son programme quelques gros morceaux, comme la loi sur les étrangers (élimination des divergences), l'acquisition des avions de combat et des avions-école ainsi que, surtout, la révision du Code civil (effets du mariage et régime matrimonial).

Autant d'occasions saisies par la moitié de la députation vaudoise, alias le libéral Hubert Reymond, pour faire étalage de son conservatisme désuet; décidément, ce jeune vieillard de 42 ans révolus se fait un point d'honneur de suivre la mode rétro.

Depuis son élection-surprise en novembre 1979, il a réussi l'exploit d'être contre tout ce qui avait un parfum, insupportable pour lui, de nouveauté ou de promesse de progrès.

Inutile d'ajouter que cette crâne attitude multiplie ses ennemis à chaque session. Il a irrémédiablement fâché les écologistes à plusieurs reprises (eaux du Léman, etc.), il a hérisse les consommateurs par son opposition à toute forme de reconnaissance de leurs droits; et le voilà qui vient de se mettre à dos la gent féminine en plaident notamment pour le refus de l'obligation de requérir l'assentiment du conjoint (c'est-à-dire de l'épouse) pour la résiliation du bail.

Certes, le Conseil national où siègent les représentants de la populace corrigera l'erreur de M. Reymond et des sénateurs qui l'ont suivi en majorité sur ce point. Mais, à ce moment-là, on sera déjà bien près des élections nationales de l'automne 83, échéance en vue de laquelle les libéraux auraient grand intérêt à recoller l'entente des droites s'ils veulent sauver le siège ravi à Jacques Morier-Genoud et occupé depuis lors par le si peu représentatif Hubert Reymond.

PS. Hubert Reymond au Conseil des Etats, produit d'une campagne électorale menée tambour battant sous le signe de la voix unique, vaudoise et radicale-libérale. J.-F. Baehler, candidat au Conseil d'Etat vaudois, lancé par son parti comme une poudre à lessive, campagne électorale menée tambour battant sous le signe de la différence libérale. Deux libéraux de choc, comme on aime à les présenter, un même combat, celui du double jeu, au sein de l'*«entente»* des droites et à l'intérieur du gouvernement. Passé le scrutin, quel sera le visage des libéraux, il y a peu partisans d'un gouvernement fort, ces dernières semaines pris d'une frénésie anti-étatique? Nul doute que ce pari méprisant sur la courte mémoire de la population vaudoise n'empoisonne l'action gouvernementale.